

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 mars 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*;
- projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*;
- projet de loi 31 — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 42 — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*.

Composition du Comité :

- M. BALCAEN;
- M. GUENTER;
- M^{me} la ministre NAYLOR;
- M. OXENHAM;
- M. PANKRATZ;
- M. le ministre WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. PANKRATZ à la présidence;
- M. OXENHAM à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. le ministre SANDHU remplace M. le ministre WIEBE.

Députée ne siégeant pas au Comité mais étant intervenue pendant la réunion :

M^{me} LAMOUREUX

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act* :

Susan Dawes	Provincial Judges' Association of Manitoba
David Grant	Particulier
Cory Hoes	Particulier

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)* :

David Grant	Particulier
Karen Reimer	Particulier
Ida Marie Poitras	Particulier
Garth Steek	Particulier

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)* :

Tanya Hansen Pratt	MADD Canada
--------------------	-------------

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 264(1.2.3) figurant au paragraphe 7(3) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « affaiblies », de « non liées et commises ».

Il est proposé que le paragraphe 264.1(2) figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par adjonction, après « affaiblies », de « non liées et ».

(N° 31) — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 42) — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. PANKRATZ

Le 25 mars 2025